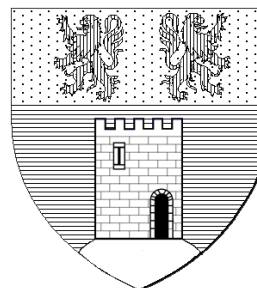


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Absents : MM MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume

Le Maire ouvre la séance à 21h00 en présentant les excuses de Cédric MICHEL retenu par des obligations professionnelles.

Il indique que de ce fait le point relatif au bilan de la fête votive du 15 août est retiré pour être présenté au Conseil Municipal du mois d'octobre.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2021

Ne faisant l'objet d'aucune demande particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Le nouveau photocopieur couleur a été livré.

La tondeuse autotractée a été achetée au prix de 2 025 € TTC.

Établi le : 15/10/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

L'indemnité de compensation versée par l'État pour les contrats d'assurance relatifs à la protection fonctionnelle des élus s'élève à 87 € et la dotation particulière relative à l'exercice des mandats à 4 541 €.

La commune a subi une reprise de dotations au titre de la loi de Finances rectificative de 2020 de 1 759 €. Une demande d'explication a été adressée à la Direction des Services Fiscaux.

Le Sous-Préfet a été relancé sur le dossier d'expropriation de la Cour de la Forge ainsi que sur les modalités de calcul du potentiel fiscal et des dotations ; des écarts significatifs ayant été constatés avec la Commune de Mévouillon qui présente des caractéristiques similaires.

L'Indivision Drogue-Daronne-Favier a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble contre l'arrêté préfectoral rejetant l'état de catastrophe naturelle pour gonflement dégonflement des argiles dans le village. Mesdames REY et LENGLER signalent des aggravations des désordres sur la Place du Monument et sur la Place de l'Église. Les recours de la Commune et de l'Indivision devraient être joints par le Tribunal.

Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales propose à la commune de s'associer à l'opération intitulée « Le jour de la nuit », événement national qui se déroulera le samedi 9 octobre 2021 et qui invite à l'extinction de l'éclairage public. La commune participera dans la mesure où le Parc s'occupera de l'extinction et du rétablissement de l'éclairage public.

Sandrine et les membres de sa commission ont reçu les services du Département pour des conseils sur le fleurissement et la mise en valeur du village.

La Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme a attribué une subvention de 3 000 € pour la réfection de la toiture de l'église. Le Maire a adressé des remerciements au Président DUFORREST qui connaît bien LACHAU. La subvention du Département est soldée, celle de la Région en cours de liquidation.

Les expositions organisées cet été à Notre Dame de Calma ainsi que le concours photo ont connu un vif succès.

Le contrat de Pablo a pris fin. Un bilan sera tiré.

Une réunion des Maires de la vallée a été organisée à Barret-sur-Méouge sur l'état et la mutualisation du matériel des communes ainsi que sur les effectifs, les méthodes de travail et les besoins en matière de personnel technique.

Le recensement de la population est confirmé pour début février 2022.

La divagation des chiens continue malgré les avertissements. Une morsure est intervenue place du Rousson. La divagation permanente des chiens génère des problèmes de sécurité et d'hygiène ainsi que des nuisances sonores la nuit. Les propriétaires seront contactés.

La prévention étant inefficace la Gendarmerie appliquera les sanctions prévues par l'arrêté municipal.

Le City Stade a été installé avant la fête du 15 août et ouvert dès son achèvement. Les conditions sanitaires n'ont pas permis une inauguration. Cette réalisation est appréciée par les jeunes. Le filet de volley-ball sera mis à disposition des personnes intéressées à la Poste aux horaires d'ouverture. Christine est

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

remerciée pour son investissement. La visite de contrôle a été effectuée, elle doit être renouvelée tous les deux ans.

La commande a été passée pour l'installation des illuminations de Noël.

Les lieux de stockages des ordures ménagères ne sont pas respectés, avec une aggravation de la situation au cours de l'été. Les consignes ont été rappelées et mises en ligne. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des ordures ménagères se trouve sur le site et disponible en mairie. Une réunion publique de sensibilisation sur les ordures ménagères sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

La bibliothèque de la Méouge compte 14 lecteurs réguliers sur 326 qui fréquentent les sites de Barret-sur-Méouge et Éourres. Elle a organisé une séance de cinéma en plein air devant le château cet été qui a été appréciée. Elle propose une rencontre avec le Conseil Municipal.

3- PRÉPARATION DE LA TOURNÉE CANTONALE

La tournée cantonale est fixée au mardi 21 septembre. Les Conseillers Départementaux se rendront sur la Commune pour une présentation des demandes de subvention pour 2022.

Chaque conseiller a été invité à réfléchir au préalable sur les projets à présenter.

Il ressort du tour de table les projets suivants :

Petits dossiers (moins de 80 000 €) :

- Acquisition de mobilier urbain dans le village : poubelles, panneaux d'affichages... table d'orientation à la Tour de Riabie
- Aménagement et mise en valeur des abords du lavoir
- Extension du hangar communal pour stockage de matériaux, bois...

Gros dossier (Plus de 80 000 €) :

- Principe de l'acquisition du Café PAU au prix des Domaines. Le montage du dossier sera effectué avec le CAUE en vue du déplacement du bistro communal et du rétablissement de la salle des fêtes. Le Maire est mandaté pour se rapprocher des propriétaires pour recueillir leur position de principe avant consultation de France Domaine. Si les procédures aboutissent, l'acquisition se fera sur la base de l'estimation des services fiscaux qui est de règle pour les communes au-delà d'un certain prix. *(délibération n°2021-36)*

4- SIVOS : ÉTAT DES NÉGOCIATIONS EN COURS

Deux réunions ont été organisées au cours de l'été auxquelles Lou et le Maire ont représenté les intérêts de la Commune.

Dans l'intervalle des réunions de cadrage et un travail sur des simulations a été réalisé avec Ballons. Des difficultés à disposer de toutes les données sont constatées.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Lors de la première réunion, les propositions de la Commune de Lachau ont été présentées, à savoir : la révision préalable des statuts, l'abandon des dépenses d'investissement, l'adoption d'un mode de calcul clair et équitable. Il a été acté la constitution de deux groupes de travail : un sur les finances (grand livre comptable et les contrats) et l'autre sur les statuts et la répartition des frais.

Une deuxième réunion a eu lieu le 9 septembre.

Lou a participé au groupe de travail sur les Finances : le grand livre et les contrats ont été passés en revue. Des éléments sont encore manquants.

Philippe a participé aux échanges entre maires sur les statuts et la répartition. La Commune de Séderon accepte l'abandon des dépenses d'investissement qui seront prises intégralement en charge par son budget, le groupe scolaire lui appartenant. Le budget sera établi sur l'année civile n+1 avec prise en compte de l'effectif scolaire à la rentrée de septembre de l'année n-1. Chaque commune désignera un seul délégué et un suppléant. Il n'y aura plus de Bureau, toutes les décisions seront prises en Conseil syndical. Deux hypothèses de répartition feront l'objet de simulations :

- 1/3 des recettes de fonctionnement par habitant + 2/3 au nombre d'enfants
- Participation forfaitaire des communes n'ayant pas d'enfant scolarisé et le solde au nombre d'enfants.

Ces questions seront tranchées lors d'une réunion à programmer en octobre.

5- CAUE : COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE

Vendredi 27 juin, deux représentants du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme se sont rendus sur Lachau pour un état des lieux en vue d'un accompagnement pour une rationalisation de l'ensemble du patrimoine communal et une mise en valeur du village.

Avait été convié à cette réunion un représentant de la CAF de la Drôme qui pourrait accompagner financièrement la commune pour la restauration de l'écurie SARLIN dans le cadre d'un équipement social.

Aux termes des présentations, échanges et visites sur le terrain, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer au CAUE 26
- De lui confier une mission de 10 jours pour un diagnostic, l'élaboration d'un programme d'action et la concertation avec la population.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « centres de Village » pour lequel LACHAU est retenu et qui permettra des bonifications au niveau du subventionnement des projets.

Le Maire est habilité à signer l'adhésion et la convention de mission.

Le coût de l'opération est de 2 619 €. Il est à rapprocher du coût d'un cabinet d'architecture estimé à plus de 6 000 €. (délibération n°2021-35)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

6- POINT ET PERSPECTIVES SUR LA VOIRIE

2 000 € ont été retenus sur le paiement à la Routière du Midi des travaux de réfection de la Place du Rousson, le traitement des bouches à clefs ne donnant pas satisfaction.

Le Département sera relancé sur le marquage de passages protégés, des emplacements de stationnement et de zones sur lesquelles le stationnement est interdit dans le village.

Deux radars pédagogiques seront installés aux entrées du village.

D'une manière générale, la voirie nécessite un plan d'ensemble pour sa remise en état. La dotation annuelle de 12 000 € ne permet pas d'effectuer l'entretien courant. C'est la raison pour laquelle une réunion publique sera organisée avant Noël pour travailler ensemble sur l'état des lieux, les travaux à effectuer, les priorités et le calendrier, l'appel à des prestations extérieures pour le curage des ruisseaux, le rebouchage des trous et l'élagage, étant ici rappelé les obligations des propriétaires de contenir la végétation sur leurs limites.

Michael organisera une réunion de sa commission pour préparer cette rencontre importante.

Lachau candidatera à l'Atelier de pierre sèche organisé par le Parc Naturel régional des Baronnies pour la restauration du mur de soutènement de la Draye du Rousset.

Le franchissement du Canal à l'Hubac en limite de la voirie communale est défectueux et dangereux. En accord avec le Président de l'ASA, les travaux seront effectués par les arrosants et les matériaux financés par la Commune.

7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Le bilan sera tiré de l'expérimentation de la fermeture des Gorges sur trois semaines cet été.

Le SMIGIBA (syndicat de rivière du Buëch et de ses affluents) travaille sur ses statuts. La question du transfert de la compétence GEMAPI (entretien des berges des cours d'eau) au SMIGIBA est en débat.

Le siège du SMIGIBA sera transféré à Veynes. Alors que la Communauté de Communes est majoritaire au sein du SMIGIBA et quelle proposait LAGRAND c'est une autre option qui a été retenue.

Lotissement :

L'acte de vente a été signé avec Noël BELLUE et Sophie MEYER. Les travaux devraient débiter à l'automne. La signature de la vente KONENBERGER va être programmée. Les CADENAT-THEVENIN ont obtenu le permis de construire, la vente peut être signée. Monsieur MARIANI a déposé son permis.

Cimetière :

Lors d'une visite sur place les mesures exactes du nouveau cimetière ont été prises. Alex présente un plan pour optimiser l'implantation des concessions. Des petites améliorations sont apportées.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Marie-Josée BOSCO sollicite l'abandon de la concession cinquantenaire n° 125 (1er septembre 1999 au 31 août 2049) contre l'attribution d'une alvéole n°7 dans le columbarium. Cette opération est neutre financièrement. Accord est donné. La régularisation administrative sera effectuée.

Eau et Assainissement :

La facturation de l'eau est en cours.

Le devis d'investigations géotechniques et de prédimensionnement au réservoir est signé pour un montant de 8 664 €, somme intégralement prise en charge par GROUPAMA dans le cadre de la garantie de l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Le SATESE viendra vérifier le fonctionnement de la station d'épuration le 29 septembre.

L'entreprise MICHELIER de Caromb a réexaminé son devis concernant la réparation d'une pompe et la livraison d'une supplémentaire pour anticiper les pannes. Les frais de transport de l'ordre 1 500 € ont été supprimés. Elles seront livrées le 21 septembre.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme a été désignée comme organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau agricole à des fins d'irrigation.

Forêts :

Sur proposition d'Alain BOSCO qui envisage une coupe dans les Beaumonts, accord est donné pour la l'abattage du bois sur la parcelle communale de 4 880 m² qui se trouve au milieu de sa propriété. Guillaume, Conseiller délégué à la forêt avait donné un avis favorable confirmé en réunion de travail

Contact sera pris avec Romain LAGIER et Gilles BOUSCARLE pour l'abattage du lot de la Commune dans la coupe de Marablache avant la mise au pillage.

La Commune fait sienne la motion de soutien à l'ONF qui voit ses crédits réduits par l'État.

Bâtiments Communaux

Une grille de sécurité a été installée sur la fenêtre du hangar. Une nouvelle barrière sera installée au Pont de Fer. La barrière pour l'accès à l'église et celle du Pont des Iscles seront installées prochainement.

Autorisation est donnée au Maire pour signer la convention avec le Département pour la subvention de l'Écurie SARLIN d'un montant de 69 910 €.

8- QUESTIONS DIVERSES.

Lecture est donnée d'un courrier des riverains de Rioufret signalant des nuisances et dangers dus aux Quads, 4X4 et vitesses excessives.

Les propositions du Trésorier visant à des admissions en non-valeur (annulation de dettes) sont rejetées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 0h15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet